



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Territoire de Belfort

Belfort le 13 octobre 2020

Division des élèves et de la scolarité

Affaire suivie par :
Laurence BEURIER
Tél : 03 84 46 69 32
Mél : ce.des.dsden90@ac-besancon.fr

Mesdames et messieurs les directeurs
des écoles élémentaires et primaires
s/c de mesdames et monsieur les IEN

Place de la révolution française – CS 60129
90003 Belfort cedex

Objet : Parlement des enfants

Au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, l'Ecole prépare les élèves à respecter autrui, à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des règles et des principes qui fondent la démocratie. Les enseignements et les actions éducatives engagés en ce sens revêtent une importance majeure dans la scolarité des élèves.

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le Ministère de l'éducation nationale depuis 1994, le Parlement des enfants permet à des élèves de CM2 de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société annuel. A ce titre, cette action s'inscrit dans le parcours citoyen de l'élève, visant à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Pour sa vingt-cinq édition, le Parlement des enfants propose à deux classes de CM2 par circonscription législative d'élaborer leur proposition de loi sur la question de société suivante : « *L'alimentation durable et équilibrée* ».

La meilleure proposition de loi sélectionnée par chaque jury académique est ensuite transmise au jury nationale du Parlement des enfants. Cinq propositions finalistes sont sélectionnées et soumises au vote électronique de l'ensemble des classes participantes. Celle qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sera élue proposition de loi du Parlement des enfants 2020-2021. Les classes finalistes seront invitées le 15 juin 2021 à l'Assemblée nationale pour la proclamation officielle des résultats du scrutin. La classe lauréate recevra sa distinction à cette occasion.

Les enseignants intéressés des classes de CM2 sont invités à se rapprocher de leur inspecteur de l'éducation nationale avant le 13 novembre 2020.

Les informations relatives à l'opération ainsi que le règlement détaillé sont disponibles sur le site Eduscol à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants> ainsi que sur le site officiel : <http://www.parlementdesenfants.fr/>.

Pour le recteur et par délégation
Le directeur académique des services
de l'éducation nationale

Eugène KRANTZ